

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2025**

Membres présents : BROUSSARD Olivier - GUERIN Alain - PACALON Didier - NURY Marcel - ABRIAL Evelyne - PRIEUR DREVON Marie-Hélène - CROUZET Éric - ROCHETTE Romuald

Membre excusé : MOUNIER Marie-Laure

Mme Evelyne ABRIAL a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 02 septembre 2025 et prend les délibérations ci-dessous :

DCM 2025/34 : REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026

DCM 2025/35 : CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL EN HABITATION

DCM 2025/36 : LISTE DES MEMBRES AFFOUAGISTES DE LA FORET SECTIONALE LE MAS POUR L'ANNEE 2025

DCM 2025/37 : REPARTITION AFFOUAGE FORET SECTIONALE LE MAS

DCM 2025/34 : REDEVANCE PERFORMANCE DES SYSTEMES D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF 2026

Il convient de fixer le tarif de la contrevalue pour la redevance pour performance de systèmes d'assainissement, qui doit être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie. Le conseil municipal décide :

- De fixer à $0.28 \times 0.5 = 0,14 \text{ € HT } / \text{m}^3$ la contre-valeur correspondant à la « redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif » devant être répercutée sur chaque usager du service public d'assainissement collectif sous la forme d'un supplément au prix du mètre cube d'eau assainie, applicable à compter du 1^{er} janvier 2026.

DCM 2025/35 : CHANGEMENT DE DESTINATION D'UN LOCAL PROFESSIONNEL EN HABITATION

Le bar-restaurant situé au centre du village du Mas-de-Tence, n°49 rue des Ecoles, étant en vente, le Conseil municipal échange sur l'éventualité que de futurs acquéreurs fassent une demande d'urbanisme afin de changer la destination de ce local professionnel pour un usage d'habitation. Le Conseil municipal propose que dans le cas d'une demande de changement de destination de ce bar-restaurant en habitation, celle-ci peut être accordée.

DCM 2025/36 : LISTE DES MEMBRES AFFOUAGISTES DE LA FORET SECTIONALE LE MAS POUR L'ANNEE 2025

Au regard du plan de la section du Mas, le Conseil municipal, après avoir délibéré, arrête à 19 le nombre de foyers de la section du Mas pour l'année 2025.

DCM 2025/37 : REPARTITION AFFOUAGE FORET SECTIONALE LE MAS

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Considérant que le plan de gestion de la forêt sectionale du Mas, établi par les services de l'Office National des Forêts pour la période 2024-2025 est rigoureusement appliqué avec une affectation prioritaire des fonds,

Considérant que les sommes nécessaires et suffisantes au paiement des frais de garderie, des travaux éventuels et des taxes foncières ont été prioritairement provisionnées au compte de la section et inscrites sur l'état spécifique annexé au budget 2025,

- décide qu'une partie du produit de la vente de la coupe de 2024 sera répartie entre les affouagistes, afin de satisfaire leurs besoins ruraux et domestiques, étant précisé que la répartition sera faite conformément aux dispositions de l'article L 243-2 §1, c'est-à dire par foyer dont le chef de famille a son domicile réel et fixe dans la commune et dans la limite de la valeur de 30 stères de bois de chauffage par foyer et par an.
- Fixe à 7600€ la somme totale à répartir entre chaque foyer, soit 400€/foyer.
- Charge le maire d'exécuter cette délibération qu'il devra notifier aux affouagistes.

QUESTIONS DIVERSES :

- Les travaux de revitalisation du centre-bourg ont commencé, une canalisation d'eau potable a été déplacée et le fossé le long de la RD 233 est comblé. Les fouilles pour le hangar sont achevées, l'entreprise Neyron va débuter les travaux. Le Lot 6 second œuvre-carrelage, qui était infructueux jusqu'à présent, va être signé.
- Les colonnes de tri à Chaudier et à la salle du Belvédère vont être remplacées par le SICTOM.
- Le 9 novembre aura lieu la cérémonie de l'Armistice du 11 novembre.
- Les barrières à neige et les décorations de Noël seront mises en place le 15 novembre.